



**COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2**

Mercredi 23 février 2011

Salle de Conseil Municipal

35460 MONTOURS

Etaient présents : MM. Malapert, Serrand, Mle Villerbu, MM. Simon, Coquelin, Gaigne, M Sourdin, MM. Bouffort, Dubreil L., Bêlé, Vallet, Ménard, Lambert, Lemarié, Brasselet, Roussel, Garnier, MM. Barbelette, Dubreil P., Chapron, Letellier, Mme Haudebert, M. Bertel, Mme Sourdin, M. Cordonnier, Mmes Hervé R., Hervé H., M. De Gouvion St Cyr, Mme Riaux, M. Deroyant, Mmes Janvier, Harnett-Paysant, M. Duhil,

Suppléant présent : Mme Davy

Etaient absents excusés : M. Roger, Mme Louvel, MM. Besnier, Houdus, Lejeune, Mme Gaumerias, MM. Goudal, Hubert, Thomas

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur de Coglais Communauté, Monsieur le Président propose l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- Avenant convention contractualisation collèges
- Réajustement subvention aide à la diffusion Chorale La Mélanienne 2011
- Extension délégation du Conseil Communautaire au président

ORDRE DU JOUR

19h Intervention Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sur le thème du Handicap

AFFAIRES GENERALES

ADMINISTRATION

1 - COTISATION ET FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE ANNEE 2011 ASSOCIATION PAYS DE FOUGERES.

Monsieur le Vice-président, délégué aux affaires générales, présente aux membres du conseil communautaire la demande de cotisation du Pays de Fougères pour l'année 2011 à hauteur de 2,85 € par habitant soit 34 308 € (30 823 € pour 2010).

Il fait part d'une demande de cotisation complémentaire visant à remplacer l'aide du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire pour l'année 2011 soit 6 981 € (6 271 € pour 2010).

Les membres du conseil communautaire sont appelés à délibérer du vote ou non de ces cotisations.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement de la cotisation à l'Association Pays de Fougères pour l'année 2011 à hauteur de 34 308 € ;
- VALIDENT la cotisation complémentaire d'un montant de 6 981 € pour l'année 2011 ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à verser les montants des cotisations telles que présentées ci-dessus.

2 – PERSONNEL :

A – Accueil de stagiaire : 2 stagiaires Pole développement : OPAH et ressources naturelles et 1 stagiaire Pole Qualité de Vie,

⇒ Pole Développement

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires générales, informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté va accueillir une stagiaire, Melle LEROY Emilie, étudiante en LP Métiers du développement social urbain à l'Université d'Angers.

Le stage a pour objet : travaux sur l'étude pré-opérationnelle d'OPAH. Coglais Communauté étudie actuellement les conditions de mise en œuvre d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Dans ce contexte, elle souhaite récolter et synthétiser des données sur les propriétaires du territoire afin de repérer les potentiels et contraintes de chaque îlot. Le stage se déroulera du 14/03/2011 au 19/06/2011 à raison de 35 heures par semaine.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de stage correspondante ;
- ACCEPTENT de verser une gratification de stage à Melle LEROY Emilie, étudiante en LP Métiers du développement social urbain à Angers pendant la durée de son stage soit 417 € par mois pour un temps complet.

⇒ Au Service Environnement

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté va accueillir une stagiaire, Melle BAGUENARD Caroline, étudiante en formation continue à l'Université de Rennes I en Master 2 G.H.B.V.

Le stage a pour objet : création et mise en place d'un plan de gestion bocager (PGB), réflexion sur la création d'une structure (SCIC, association, etc... pour les projets de gestion durable de Coglais Communauté (filière bois, gestion des bords de routes, auxiliaire de l'agriculture, etc.)

Le stage se déroulera du 01/03/2011 au 31/08/2011 à raison de 35 heures par semaine.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de stage correspondante.

⇒ Au Pôle Qualité de Vie

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires générales, informe les membres du Conseil Communautaire que Coglais Communauté va accueillir une stagiaire, Melle RIVIERE Caroline, étudiante en BTS Services en Espace Rural au Lycée Edmond Michelet de Fougères.

Le stage a pour objet : Travaux sur les actions du pôle qualité de vie.

Le stage se déroulera sur plusieurs périodes pendant l'année 2011, à raison de 35 heures par semaine, à savoir :

- du 16/02 au 26/02/2011
- du 18/04 au 07/05/2011
- du 13/06 au 09/07/2011
- du 03/10 au 29/10/2011

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de stage correspondante ;
- ACCEPTENT de verser une gratification de stage à Melle RIVIERE Caroline, étudiante en BTS Services en Espace Rural au Lycée Edmond Michelet de Fougères, à hauteur de 20 % du SMIC en vigueur au 1^{er} Janvier 2011 soit 273 € mensuel proratisé au temps de présence.

B – Création poste ingénieur territorial

Monsieur le Vice-président, Chargé des Affaires Générales, après avoir exposé les besoins de Coglais Communauté et notamment ceux liés à l'augmentation des besoins de la structure en terme de programmation de logements et autres bâtiments dont la réalisation est prévue dans le cadre de programmes spécifiques, propose aux membres du Conseil de délibérer sur la création d'un poste d'Ingénieur Territorial (catégorie A, filière technique).

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la création d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011 ;

- DISENT que l'agent nommé à ce poste exercera les missions suivantes :

- * Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti,
- * Définition et mise en œuvre du programme annuel d'entretien du patrimoine,
- * Montage, planification, coordination d'opérations de construction,
- * Actions sur l'éco-construction en partenariat avec le Pays de Fougères,
- * Coordination et pilotage de projets en maîtrise d'œuvre,
- * Contrôle des règles de sécurité dans les bâtiments,
- * Veille juridique technique,
- * Référent technique en gestion locative (Etats des lieux d'entrée et sortie, visite des logements vacants, organisation de la réponse aux locataires sur les demandes d'intervention technique ...).

- DISENT que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions d'avancement de l'agent recruté sur ce poste se feront dans les conditions prévues à la Fonction Publique Territoriale ;

- DISENT que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire mis en place pour les ingénieurs territoriaux ;

- DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2011 ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ce poste et à signer tous les documents s'y rapportant.

C – Modification contrat de travail

Refonte grille technicien

Monsieur le vice-président informe les membres du Conseil Communautaire de la parution d'un décret modifiant le cadre d'emplois des techniciens territoriaux avec effet au 1^{er} décembre 2010. Les agents titulaires de Coglais Communauté ont été reclassés sur trois nouvelles grilles : Technicien, Technicien principal 2^{ème} classe, Technicien principal 1^{ère} classe.

Les décrets ne visent aucune disposition relative aux agents non-titulaires. Les reclassements ne s'appliquent donc pas de plein droit aux agents non-titulaires mais ils sont préconisés.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les avenants relatifs aux contrats de travail de deux agents, Monsieur BODET et Monsieur BONNERY afin de les reclasser en fonction des nouvelles grilles.

Poste Direction Accueil de Loisirs

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Générales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération du conseil communautaire du 24/06/2009 autorisant le recrutement d'un agent afin d'assurer la Direction des Accueils de Loisirs avec un temps de travail hebdomadaire à 60 %. Ce contrat de travail avait été établi par le CDG 35, dans le cadre d'une gestion administrative et financière. Monsieur le Vice-président, suite à la décision d'ouverture des accueils de loisirs sans hébergement de St Hilaire-des-Landes et de Montours pendant les petites vacances scolaires et le mois de juillet ainsi que le lancement de l'étude jeunesse, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent recruté et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à rembourser au Centre de Gestion un salaire à temps complet à compter du 1^{er} avril 2011 pour le poste de Direction des accueils de loisirs ainsi que les charges sociales s'y rapportant et tous les frais annexes liés à cette mission.

- AUTORISENT Monsieur le Président à rembourser au Centre de Gestion une période de salaire à temps complet, pour cet agent, pour la période du 28/02 au 11/03 ainsi que les heures supplémentaires qui pourront être effectuées afin d'assurer l'ouverture des centres de loisirs pendant la période de vacances scolaires du mois de mars 2011.

E – Modification régime indemnitaire

Monsieur le Vice-président propose de modifier le régime indemnitaire de Coglais Communauté.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de mettre en place le régime indemnitaire suivant pour tous les agents stagiaires, titulaires et non titulaires de Coglais Communauté dans les conditions suivantes :

- I A T / Grade Adjoint Technique de 2^{ème} Classe – Filière Technique

Passer le coefficient autorisé de 4.5 à 8 soit une IAT mensuelle maximum de 299.52 € mensuelle qui sera attribuée par arrêté individuel par le Président dans cette limite.

- Mise en place d'une Prime de Sujétions Spéciales des Personnels de surveillance et d'Accueil – Filière Culturelle

Grade Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe : 596.84 € annuel ou 49.74 € mensuelle

F – Maintien régime indemnitaire des techniciens

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires générales, rappelle le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifiant le cadre d'emplois des techniciens. Il précise que trois nouveaux grades ont été créés à savoir technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe et que les agents titulaires et non titulaires recrutés sur ces grades ont été reclassés.

Il précise que dans l'attente de la parution d'un décret fixant les nouveaux taux de régime indemnitaire des techniciens, les agents peuvent conserver à titre individuel leur régime indemnitaire antérieur mais qu'il est nécessaire d'en délibérer.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- AUTORISENT le maintien à titre individuel des régimes indemnitaires antérieurs attribués aux agents appartenant au cadre d'emplois des techniciens et ce jusqu'à parution du décret fixant les nouveaux taux de régime indemnitaire des techniciens.

3 – RELEVÉ DE DÉCISIONS 4^{ÈME} TRIMESTRE

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire le tableau reprenant toutes les décisions prises par Monsieur le Président sur délégation tel qu'annexé au présent compte rendu.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- APPROUVENT le relevé de décisions du 4^{ème} trimestre tel que présenté et annexé.

4 – EXTENSION DE DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°71/2008 en date du 9 avril 2008 fixant les délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Président de Coglais Communauté.

Il expose au Conseil qu'en vue d'une simplification et d'une réduction du nombre de délibérations, il serait possible de donner délégation à Monsieur le Président pour le versement des subventions d'équipement au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) dans le cadre des opérations de réseaux électriques concédés sous réserves que les crédits soient inscrits au budget.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT de compléter la délégation d'attribution existante au Président de Coglais Communauté en l'autorisant à verser les subventions d'équipement au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) dans le cadre des opérations de réseaux électriques concédés sous réserves que les crédits soient inscrits au budget.

- DISSENT que ces décisions prises par Monsieur le Président seront portées à la connaissance des membres du Conseil Communautaire.

COMMUNICATION

1 – LOGOS ET CHARTE GRAPHIQUE DE COGLAIS COMMUNAUTÉ MARCHES DE BRETAGNE

Monsieur le Vice-président, en charge des affaires relevant des affaires générales, présente aux membres du Conseil Communautaire les différentes déclinaisons du logos de Coglais Communauté Marches de Bretagne ainsi que la charte graphique.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la proposition de logo suivante :

- VALIDENT la proposition de charte graphique telle que présentée lors du Conseil Communautaire.

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

1 – PRESENTATION NOUVELLE CONVENTION CADRE AVEC LE FONCIER DE BRETAGNE SUITE AU PASSAGE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que lors du Conseil Communautaire du 15 décembre dernier, un projet de convention cadre avec Foncier de Bretagne a été présenté.

Ce même projet a été ensuite amendé par les services de Foncier de Bretagne, en vue du passage de cette convention en Conseil d'Administration du 28 janvier dernier. La convention présentée y a reçu un avis favorable.

Les termes de cette convention font part des éléments suivants :

Coglais Communauté souhaite centrer l'intervention de l'EPF sur les axes suivants :

- Limiter la consommation d'espace à vocation d'habitat en privilégiant les opérations de requalification du parc existant et de densification des centres bourg : accompagnement de l'EPF dans le cadre de l'OPAH.
- Optimiser l'offre de foncier d'activité notamment industriel : accompagnement sur la restructuration et l'extension de la zone d'activités de Saint Eustache à Saint Etienne en Coglès.
- Optimiser le foncier à usage d'habitat et limiter l'extension urbaine.
- Apporter une ingénierie d'accompagnement de la collectivité en matière urbaine, juridique,...

Conforter les moyens mis en œuvre par la communauté de communes en matière d'intervention foncière

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la convention cadre avec Foncier Bretagne issue du passage en Conseil d'Administration de Foncier Bretagne du 28 janvier 2011 ;
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer cette convention.

2 – AVENANT DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ZONE D'ACTIVITES LA CROIX ROUGE – CREATION D'UNE VOIE DE PARKING POUR CONSULTATION SIGNALIETIQUE DE LA ZONE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

3 – ENTRETIEN CANDELABRES ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES ET LOTISSEMENT LA BRIONNIERE

Monsieur le Vice-président en charge de l'Aménagement présente aux membres du Conseil Communautaire les 3 propositions pour l'entretien des candélabres sur les Zones d'Activités Communautaires et sur le lotissement de la Brionnière :

- Réaliser la maintenance suivant les rencontres de pannes, en faisant intervenir une entreprise ponctuellement.
- Passer un marché de suivi, entretien et maintenance pour tous les points lumineux.
- Intégrer le parc des candélabres dans le marché du SDE 35 (prestations très complètes) avant fin février 2011, soit 141 points lumineux à 20 € l'unité, répartis de la manière suivante, ce qui supposerait que Coglais Communauté rétrocède son réseau d'éclairage public à la commune. Cette dernière intégrerait donc ce réseau au sien dans le cadre de sa compétence éventuellement déléguée au syndicat départemental d'énergie 35 :

St Etienne en Coglès :	ZA Coglais St Eustache :	38 unités x 20 € = 760 € / an
	Sous total	760 € / an
St Brice en Coglès :	ZA La Croix Rouge :	20 unités x 20 € = 400 € / an
	Rue d'Antrain :	43 unités x 20 € = 860 € / an
	Zone Brionnière phase 1	9 unités x 20 € = 180 € / an
	Zone Brionnière phase 2 :	20 unités x 20 € = 400 € / an
	Sous total	1 840 € / an
St Germain en Coglès	Zone de la Gare :	11 unités x 20 € = 220 € / an
	Sous total	220 € / an

Soit un TOTAL GENERAL 141 unités x 20 € = 2 820 € / an

Les membres du Conseil Communautaire souhaitent qu'une consultation de plusieurs entreprises soit lancée pour déterminer si le coût de l'entretien par Coglais Communauté serait inférieur au coût de l'entretien par le SDE à savoir 2 820 €.

HABITAT - URBANISME

1 – FONCIER DE BRETAGNE : SOLLICITATION DE LA COMMUNE DE ST HILAIRE DES LANDES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Commune de St Hilaire des Landes a sollicité l'intervention de Foncier de Bretagne par un courrier en date du 23 janvier 2011. La Commune souhaite acquérir deux parcelles d'une superficie totale de 4 061 m². Leur classement au zonage du PLU est en 1AUE. L'emplacement est très intéressant et répond réellement aux objectifs de densification en centre bourg puisqu'il se situe derrière la mairie, et à côté du futur lotissement communal "La Croix Olivier". Les négociations ne permettent pas d'avoir une entente entre la Commune et les propriétaires par rapport à l'achat de ces terrains. C'est pourquoi la Commune souhaite l'intervention de Foncier de Bretagne afin d'engager des négociations avec les propriétaires.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable sur l'intervention du foncier de Bretagne pour l'acquisition foncière à St Hilaire des Landes

2 – OPERATIONS DE LOGEMENTS : ST MARC LE BLANC, LA SELLE EN COGLES, ST GERMAIN EN COGLES, COGLES ET ST BRICE EN COGLES (SOUMISES AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DE SECTEURS)

Lors de la Commission Développement du 1er février 2011, il a été décidé qu'avant de se positionner sur les modalités de ces opérations, il fallait convenir d'un rendez-vous avec Foncier de Bretagne.

Lors de la commission du 1^{er} février 2011, la Commune de Coglès a fait part de son souhait d'avoir des logements locatifs sociaux dans sa Commune, sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Cependant, il a été précisé que Coglais Communauté interviendrait dorénavant dans les Communes où aura été effectuée une étude de contrat d'objectifs, qui permet d'identifier les enjeux de la commune en matière d'urbanisme, d'aménagement et de prospective. Cette étude permet également d'avoir une vision plus globale sur les projets nécessairement sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Les membres du Bureau Communautaire ont indiqué la nécessité d'un Contrat d'Objectifs avant d'envisager une maîtrise d'Ouvrage Communautaire dans les centres bourgs.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- PROPOSENT que les Contrats d'Objectifs Communaux ou contrat d'expertise (et en adéquation avec les Contrats de Secteur) soient nécessaires avant de déterminer une potentielle maîtrise d'ouvrage communautaire

3 – DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNES DE ST MARC LE BLANC ET ST GERMAIN EN COGLES AU TITRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du PLH communautaire, une action est réservée à l'attribution de subvention aux Communes qui mettent en place un contrat d'objectif communal ou une Approche Environnementale de l'Urbanisme®.

Les statuts de Coglais Communauté, récemment modifiés, ont inscrit les modalités de cette participation : "le versement aux Communes membres d'une subvention destinée à financer les études de contrats d'objectifs, ou d'aménagement à raison de 20% d'une dépense subventionnable maximale de 20 000 € TTC sous réserve que ces études se réalisent dans le cadre d'une réflexion communautaire de développement par secteurs."

La Commune de Saint Marc le Blanc a mis en œuvre un contrat d'objectif sur sa Commune. Cette étude est menée par l'Atelier du Canal, bureau d'étude de Rennes, pour un montant de 23 640€ HT soit 28 273,44€ TTC.

D'autres financeurs participent au coût de cette étude, tel que présenté ci dessous :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Etude communale de contrat d'objectifs	28 273,44€	Région	10 800 €
		Département	6 856 €
		Coglais Communauté	4 000 €
		Commune St Marc	6 617,44 €
TOTAL	28 273,44€		28 273,44€

La Commune de Saint Germain en Coglès a mis en œuvre un contrat d'objectif communal. Cette étude est menée par l'Atelier du Canal, bureau d'étude de Rennes, pour un montant de 25 190€ soit 30 127,24€ TTC. D'autres financeurs participent au coût de cette étude, tel que présenté ci dessous :

	DEPENSES TTC	RECETTES	
Etude communale de contrat d'objectifs	30 127,24 €		
		Département	8 000 €
		Coglais Communauté	4 000 €
		Commune St Germain	18 127,24€
TOTAL	30 127,24 €		30 127,24 €

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- DECIDENT d'attribuer une subvention de 4 000 € à la commune de St Germain en Coglès pour son contrat d'objectifs Communal ainsi qu'à la commune de St Marc le Blanc dans ce même cadre.

4 – DEFINITION DES CRITERES D'ELIGIBILITE – SUBVENTION CONTRATS D'OBJECTIFS COMMUNAUX ET DEMARCHE AEU

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'au titre de la compétence aménagement de l'espace, il est prévu dans les statuts de Coglais Communauté, d'une part un encouragement à la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme pour les opérations d'aménagement menées par les communes par le versement d'une participation financière de la communauté de communes, et d'autre part le versement d'une subvention aux communes qui réaliseraient des contrats d'objectifs ou d'aménagement, sous réserve que ces études se réalisent dans le cadre d'une réflexion communautaire de développement par secteurs.

Il informe qu'une définition de ces contrats et démarches AEU a été actée par une délibération du conseil communautaire en date du 27 octobre 2010.

Il propose aux membres du conseil communautaire de définir les critères à respecter par les communes en vue de l'octroi d'un financement par Coglais Communauté, ce qui permettrait de déléguer à Mr le Président l'attribution de l'aide financière correspondante sans nouvelle délibération du conseil communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT les critères d'éligibilité pour l'attribution de la subvention au titre des contrats d'objectifs communaux et démarche AEU tel que présenté ci-dessous :

⇒ L'aide financière sera accordée dans les conditions du respect des critères suivants :

⇒ Eligibilité du dossier conformément aux règles fixées par délibération n°239/2010,

⇒ Mobilisation préalable des autres financeurs traditionnels et obtention des subventions avant la demande auprès de Coglais communauté,

⇒ La totalité des subventions, y compris de Coglais Communauté ne devra pas dépasser 80 % de la dépense totale, laissant à charge de la commune un autofinancement minimum de 20 %,

⇒ Le dossier de demande de subvention sera constitué d'une délibération validant le plan de financement de l'opération, et sollicitant l'aide auprès de la communauté de commune, les copies des arrêtés de subvention obtenues, la copie du contrat signé avec le cabinet en charge de l'étude,

⇒ Montant maximum de l'aide accordée conforme aux statuts en vigueur.

- DECIDENT de compléter la délégation d'attribution existante au Président de Coglais Communauté en l'autorisant à verser l'aide correspondante, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

- DISENT que ces décisions prises par Monsieur le Président seront portées à la connaissance des membres du Conseil Communautaire.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE AU TITRE DES CONTRATS D'OBJECTIFS DE SECTEURS (VOLET ET ETUDE DE L'ECOFAUR)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une étude sur les contrats d'objectifs de secteurs est actuellement à l'œuvre sur le territoire de Coglais Communauté. Le groupement des cabinets "CERUR" et "Urbéa" a été mandaté pour la réalisation de cette étude.

Il rappelle la délibération n°281/2010/Gén en date du 15 décembre 2010 attribuant le marché pour un montant de 55 775 € HT et de 66 706,90€ TTC et validant le plan de financement avec une subvention du Département de 35 745 €.

Cependant, Coglais Communauté souhaite solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne au titre de l'Eco-Faur®, volet études. En effet, les objectifs de ce dispositif sont d'accompagner les collectivités dans une réflexion sur les aménagements futurs, et la réalisation d'opérations d'urbanisme répondant aux exigences du développement durable. La Région Bretagne invite également les collectivités à la réflexion, à la concertation, et à l'innovation dans le cadre des projets sollicités pour l'Eco Faur®.

Ainsi, les contrats d'objectifs de secteurs peuvent être présentés au titre de ce dispositif, car il s'agit d'une étude innovante et conséquente visant à mutualiser et rationaliser l'investissement et le fonctionnement des équipements communaux et communautaires, dans le cadre des secteurs géographiques définis pour la mise en place des politiques publiques de Coglais Communauté. Cette étude représente un tournant dans les futurs modes de gouvernance, puisqu'elle enclenche une nouvelle étape dans la collaboration entre Communes, ainsi qu'entre les Communes et la Communauté de Communes.

Cette étude a plusieurs objectifs, dont voici le détail :

- **Mesurer l'opportunité** de rationaliser l'organisation des services aux publics et à la population du territoire, par secteur géographique :
 - * de manière endogène, à l'intérieur du périmètre communautaire
 - * de manière exogène, à l'extérieur du périmètre communautaire en lien avec certaines communes bénéficiant d'une aire de chalandises équivalente en terme de services.
- **Identifier et caractériser** les nouvelles formes de collaboration et de conventionnement entre Coglais Communauté et les communes membres ou non en matière juridique, technique et financière.
- **Etablir un diagnostic** des besoins relatifs aux champs d'intervention des Communes et de la Communauté de Communes
- **Mutualiser les équipements** existants plutôt que d'en créer d'autres
- **Fournir les outils** permettant de réaliser des choix stratégiques en matière d'aménagement
- **Etablir un programme** d'investissement et de fonctionnement adapté aux spécificités et aux besoins de chaque secteur
- **Avoir une programmation** liée à la prospective de ces secteurs
- **Réaffecter l'usage** d'équipements sous utilisés
- **Programmer la construction** d'équipements quand il n'existe pas de locaux appropriés aux besoins identifiés

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du dispositif de l'Eco Faur®, pour l'étude relative aux contrats d'objectifs de Secteur.

COMMERCE ET ARTISANAT

1 – RECTIFICATIF PLAN DE FINANCEMENT PHASE 2 OPERATION PREVENTION DES DECHETS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°291/2010 en date du 15 décembre validant le plan de financement relatif à l'opération de prévention des déchets. Elle présente un plan de financement de la phase 2 rectifié suite au non assujettissement de la prestation à la TVA.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Plan de Financement Phase 2 Opération Prévention des déchets

Phase 2	Dépenses	Recettes	
Prestation à une étude d'aide à la décision	20 120 €	ADEME 70 %	18 004,00 €
Communication (support, impression ...)	5 600 €	Coglais Communauté 30 %	7 716,00 €
Total dépenses	25 720 €	Total Recettes	25 720,00 €

TOURISME

1 – BUDGET PREVISIONNEL CONCOURS DES EPOUVANTAILS 2011

Madame la Vice-présidente, en charge du Tourisme, présente aux membres du Conseil Communautaire le budget prévisionnel pour le festival des épouvantails. Elle précise que le festival aura lieu cette année le Vendredi 17 juin 2011 sur le site du jardin de l'eau à St Germain-en-Coglès.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le budget prévisionnel tel que présenté ci-dessous ;

DEPENSES TTC		RECETTES		
Communication	4 800 €	Financeurs	Taux	Montant
Impression programmes et affiches	550 €	CG (contrat de territoire)	30%	4 065 €
dépliants inscription (5000)	650 €			
Affranchissements (2000 X 2)	2 200 €			
Encarts presse (Ouest France + Chronique)	1 400 €			
Moyens humains	4 500 €			
Animations - spectacles				
Prix des lauréats	2 000 €	Autofinancement	70%	9 485 €
livres	1 200 €			
appareils photos	600 €			
bons d'achat	200 €			
Frais divers	1 850 €			
fournitures diverses - matériaux	200 €			
frais restauration artistes	150 €			
location exposition	50 €			

SACD	100 €			
SACEM	100 €			
Location WC chimiques (2)	500 €			
secours-ambulances	100 €			
chapiteaux 9m2 (X2)	650 €			
imprévus	400 €			
Total	13 550 €	Total	100%	13 550 €

- AUTORISENT Monsieur le président à solliciter une subvention auprès du Conseil général d'Ille-et-Vilaine de 4 065 € dans le cadre du contrat de territoire ;

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer les documents s'y rapportant.

CHANTIER D'INSERTION

1 – PRESENTATION DES PROJETS DE CONVENTIONS

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le projet de Convention de partenariat entre Coglais Communauté et l'Association du Coglais relative aux « Chantiers d'insertion "Bâtiment" et "Espace Vert/Environnement" ». Il rappelle la délibération n°293/2010 en date du 15 décembre 2010 émettant un avis favorable sur l'engagement de Coglais Communauté d'assurer un volume minimum de 8 000 heures de travail pour l'année 2011 au Chantier d'Insertion Inter cantonal.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre Coglais Communauté et l'Association du Coglais conformément au projet présenté.

BREIZH BOCAGE – FILIERE BOIS

1 – BREIZH BOCAGE – TRAVAUX DE PLANTATIONS OCITO

Monsieur le Vice-président en charge de l'environnement, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le partenariat entrepris avec l'Association Intermédiaire OCITO.

Coglais Communauté s'est engagé dans des programmes de plantation bocagère en 2007.

En 2009, Coglais Communauté avait engagé un partenariat avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine, la Caisse d'Épargne pour l'acquisition de matériel pour permettre aux personnes en insertion de travailler durant l'hiver dans des projets de plantation et d'entretien bocagers.

Coglais Communauté avait ainsi durant l'hiver 2009/2010 testé les équipes d'OCITO en prenant en charge une partie du coût de la main d'œuvre, suivant un forfait de 2 ou 4 Heures selon la longueur de haie plantée (délibération N°284/2009/Gen).

Pour l'hiver 2010/2011 ; Coglais Communauté expérimente de nouveau programme de travaux avec les salariés d'OCITO (8 personnes ont été formées durant cet hiver). Cette action est désormais inscrite dans le cadre du programme Breizh Bocage.

Les équipes sont disponibles (pour le paillage et pour la plantation) pour les demandeurs sans conditions particulières en termes de nombre de plants ou de distance.

Il est proposé aux bénéficiaires une prise en charge totale de la main d'œuvre OCITO, sachant que les partenaires Breizh Bocage (département, région, Europe) participent à hauteur de 90% de l'effort financier ainsi consenti. Cette prise en charge se ferait sous forme de subvention versée à l'association intermédiaire OCITO.

Pour l'hiver 2011/2012 ; il est proposé de réduire à 50% la participation Coglais Communauté pour une meilleure implication des bénéficiaires dans les projets de plantations et d'entretien les concernant.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice Président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT pour les campagnes de plantation hiver 2010/2011 et hiver 2011/2012, une reconduction de l'expérimentation avec l'association intermédiaire OCITO en l'intégrant au programme Breizh Bocage.
- AUTORISENT le versement de subventions à l'association intermédiaire OCITO, destinées à financer le coût des travaux de plantation, paillage et entretien éligibles au programme Breizh Bocage et réalisés chez les particuliers utilisateurs des services d'OCITO.
- DISSENT que ces subventions couvriront les dépenses à hauteur de 100% pour la saison 2010/2011 et 50% pour la saison 2011/2012
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer une nouvelle convention de partenariat avec OCITO, déterminant le rôle de Coglais Communauté en tant que partenaire financier de l'opération et non utilisateur des services de l'association ; ainsi que les modalités de versement des subventions sur un compte ouvert au nom de l'association OCITO.

AGRICULTURE – FONCIER

1 – ACQUISITION RESERVES FONCIERES VIA LA SAFER

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire l'appel de candidature de la SAFER pour la vente de biens fonciers situés à Montours (21 ha) et Tremblay (10 ha).

Du fait des implications délicates liées à cette vente, la SAFER souhaiterait que Coglais Communauté se porte acquéreur.

La publicité s'étend du 11 au 26 février 2011. Le choix se fera en Comité technique de la SAFER le 29 mars 2011.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis de principe favorable quant à l'acte de candidature auprès de la SAFER pour l'acquisition des biens fonciers dont le plan parcellaire présenté lors du conseil communautaire.

2 - RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TERRAINS SBAFER LA SELLE-EN-COGLES (ECHEANCE 31/12/2010).

Ce point de l'ordre du jour est reporté.

3 – PRINCIPE D'ECHANGE TERRAIN FOUGERES DES'HUM

Monsieur le Vice-président informe les membres du Conseil Communautaire qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Jean-Yves PRODHOMME, Président de Fougères Ds'Hum concernant son souhait d'acquisition de la parcelle ZC62 située à Montours : en partie pour les besoins de la coopérative et de l'autre partie pour des besoins personnels.

Les membres de la Commission Développement ont souhaité que la vente se fasse au profit de la coopérative et non de son Président.

Monsieur PRODHOMME propose que du fait de l'incapacité financière de Fougères Ds'Hum à faire de nouvelles acquisitions, un échange de parcelle soit réalisé avec Coglais Communauté.

Fougères Ds'Hum accepte de laisser une partie de son terrain comprenant les voiries lourdes contre une bande de 20 m de large (1 843m² de terrain) leur permettant de modifier l'accès à leur chaîne de production.

Cet échange permettrait d'avoir un accès à la parcelle ZC 62 appartenant à Coglais Communauté.

Compte de la valeur de la voirie lourde, il souhaite que les frais notariés et de bornage soient pris en charge par Coglais Communauté.

Les membres du Bureau Communautaire ont émis favorable sur l'échange de terrains entre Coglais Communauté et Fougères Ds'Hum, sans versement de soult. Ils ont souhaité que les frais de bornage et de notaire soient pris en charge à 50 % par Fougères les 2 parties.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- EMETTENT un avis de principe favorable quant à l'échange de terrains entre Coglais Communauté et la coopérative Fougères Des'hum
- PRECISENT que la répartition des frais de bornage et frais notariés se fera par moitié entre les deux parties.

Les membres du Conseil Communautaire souhaitent attendre l'avis des domaines avant de se prononcer sur la vente ou non de la parcelle ZC62.

4 – PRINCIPE DE VENTE TERRAIN LA CROIX ETETEE

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération n°281/2009 du 7 octobre 2009 émettant un avis de principe favorable sur la possibilité de vendre une partie de la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice en Coglès sous le n° ZI 32 et de louer l'autre partie à Mademoiselle BERTHELOT dans le cadre d'un projet d'installation agricole. Il informe les membres du conseil communautaire de l'évolution du projet de Mademoiselle BERTHELOT qui sollicite aujourd'hui l'acquisition de la totalité de la parcelle d'une superficie de 16 893 m².

Les membres du conseil communautaire sont appelés à délibérer du principe de vente de cette parcelle, dans l'attente de l'avis du service des domaines.

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Mr le Président et en avoir délibéré,

Considérant le projet d'installation de Melle BERTHELOT,

Considérant que ce terrain n'a pas fait l'objet de travaux de viabilisation,

- Emettent un avis favorable de principe sur la vente de la parcelle référencée au cadastre de la commune de St Brice en Coglès sous le n° ZI 32 d'une superficie de 16 893 m² au prix de 2 € le m², au profit de Melle BERTHELOT Isabelle,

- Disent que la décision définitive de cession fera l'objet d'une nouvelle délibération au vu de l'avis du service des domaines.

QUALITE DE VIE

SPORT - LOISIRS

1 – PROLONGATION DELAIS DE TRAVAUX – CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°188/2010 validant un planning avec une fin de travaux en date du 14 janvier 2011, un nouveau planning est présenté avec une fin de travaux prévue le 15 avril 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le planning de travaux avec comme date de fin de chantier le 15 avril 2011.

2 – CONSTITUTION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE :

Monsieur Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les démarches engagées pour la constitution d'une Société Publique Locale qui est une Société Anonyme à capitaux exclusivement publics. Ces sociétés sont compétentes pour notamment exploiter des services publics ou toutes autres activités d'intérêt général. Il rappelle que la loi requiert au minimum deux actionnaires, par dérogation au code du commerce, les deux collectivités actionnaires disposant de la compétence correspondant à l'objet social. Chaque actionnaire devra délibérer en vue de la création de la SPL.

L'exploitation d'un équipement tel que la piscine communautaire ou d'autres équipements à vocation sportive ou de loisirs entre dans le périmètre de compétence d'une SPL défini par la loi. La Société publique gèrera un ou des services publics dans le cadre de contrats non soumis aux règles de mise en concurrence, mécanisme in house au sens du droit européen.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°10/2011 en date du 26 janvier acceptant le principe de constitution d'une société publique locale, fixant le montant du capital social et le nombre de représentants au conseil d'administration.

Le projet de statuts de cette SPL est exposé aux membres du conseil communautaire.

Il est donc proposé de délibérer :

- De la redéfinition de l'objet social,

- De l'approbation des statuts,

- De la désignation des représentants élus au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale

- De la domiciliation sociale de la SPL au siège de Coglais Communauté et la signature de la convention d'occupation par le Président,

Parallèlement il conviendra d'étudier la préparation de la délégation de service public relative à la gestion de la piscine communautaire,

Les membres du conseil communautaire, après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré,

Vu la délibération de la commune de St Brice en Coglès en date du 17 février 2011, décidant de devenir actionnaire de la « SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE »

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010,

Vu le projet de statuts annexé,

- Approuvent la création d'une Société Publique Locale dénommée SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE, dont l'objet social est « l'étude, la réalisation, la gestion et l'exploitation d'équipements publics à vocation sportive ou de loisirs ainsi que l'animation sportive »,

- Approuvent la participation de Coglais Communauté Marches de Bretagne au capital social de la SPL SPORTS LOISIRS MARCHES DE BRETAGNE, à hauteur de 200 000 € soit 200 actions de 1 000 euros chacune, et autorisent le versement de la somme en 1 seule fois, la commune de St Brice en Coglès ayant pour sa part décider de participer au capital social à hauteur de 25 000 €,

- Décident de procéder à la désignation des représentants de Coglais Communauté Marches de Bretagne au conseil d'administration, les résultats sont les suivants :

M. Jean MALAPERT,
M. Frédéric BOUFFORT,
M. André COQUELIN,
M. Alain BESNIER,
M. Olivier GAIGNE,
M. Amand ROGER,
M. Bernard SERRAND,
M. Philippe CORDONNIER,

- Autorisent Monsieur BOUFFORT Frédéric à présenter la candidature de la communauté de communes à la présidence du conseil d'administration de la SPL,

- Autorisent la domiciliation sociale de la SPL au siège social de Coglais Communauté et la signature de la convention d'occupation par le Président,

- Approuvent les statuts présentés et annexés à la présente délibération,

- Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, à Monsieur le 1^{er} vice-président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

CULTURE

1 – BUDGET PREVISIONNEL – PRINTEMPS DU COGLAIS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2 – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL INFORMEL POUR LA DENOMINATION DES BIBLIOTHEQUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire la création d'un groupe de travail pour la dénomination des bibliothèques communautaires.

Il rappelle le principe de construction du réseau en 2004 où sur chaque site, une couleur artistique a été donnée. C'est ce qui a permis d'en faire un site de référence sur le sujet et de développer en conséquence ses fonds d'ouvrages :

1. Saint-Brice-en-Coglès : art moderne/art contemporain
2. Saint-Germain-en-Coglès : la photographie
3. Saint-Marc-le-Blanc : la sculpture
4. Montours : l'architecture
5. Saint-Hilaire-des-Lande : la musique

Les bibliothécaires proposent de travailler sur des noms d'artistes associés à ces différentes catégories.

Monsieur le Vice-président propose la création d'un groupe de travail comprenant des élus communautaires et communaux concernés par les sites des bibliothèques, des représentants des associations culturelles présentes sur ces communes et les bibliothécaires afin de réfléchir sur la dénomination des 5 bibliothèques.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT la mise en place de ce groupe de travail qui sera composé d'élus communautaires et communaux concernés par les sites des bibliothèques, des représentants des associations culturelles ainsi que le personnel du réseau des bibliothèques du Coglais.

3 – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF RELATIF A LA COORDINATION AVEC L'ASSOCIATION POLE CULTUREL DU COLLEGE ANGELE VANNIER

Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil Communautaire la mise en place d'un comité consultatif avec l'Association Pole Artistique et Culturel du Collège Angèle Vannier.

Il serait composé d'élus communautaires et de membres de l'association ainsi que les référents salariés de chaque structure.

Les membres du Conseil Communautaire émettent un avis favorable sur la désignation au titre de Coglais Communauté, des personnes suivantes pour siéger au comité consultatif relatif à la coordination avec l'association pole culturel du Collège Angèle Vannier :

A titre de Coglais Communauté : MM. Jean Malapert, Bernard Serrand, Louis Dubreil, Stéphane Chalifour, Mmes Roselyne Hervé, Marie-Andrée Neveu

Mesdames Valérie Loyzance, Solenn Langlois et Anne laure Tanguy seront présentes à ce comité seulement à titre consultatif.

4 – INFORMATION PROJET ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'état d'avancement du projet « école de musique intercommunale » et en rappelle les principales rencontres :

1 – Visite des écoles de musique de Saint Aubin du Cormier et de Louvigné Communauté et échange avec leur directeur

2 – Rencontre avec le Vice-président du Conseil Général, chargé de la culture et Madame Morel, Présidente de l'Ecole de Musique associative de Saint Brice en Coglès

Au vu de ces échanges, les principales orientations qui se dessinent sont les suivantes :

A – La structure envisagée

Ecole de type associatif, qui devra donc suivre la Convention collective de l'animation musicale. (Un rendez-vous est prévu entre l'association Arts Vivants, liée au CG 35, pour obtenir l'ensemble des informations essentielles à la création de cette structure, Coglais Communauté et M. Ferté, personne ressource sur le territoire).

L'objectif est d'inscrire cette nouvelle structure d'enseignement dans le cadre du plan départemental musique, dirigé par le Conseil Général (ce plan est actuellement en expertise / les nouvelles orientations seront bientôt connues, mais l'une des idées principales est de faciliter l'accès aux pratiques musicales dans les milieux ruraux).

Il est également envisagé de mettre en place un « contrat d'objectif » (par exemple sur les 4 prochaines années) afin de donner le temps de la construction mais d'envisager également un bilan et des réorientations possibles après quelques années d'existence.

Il est indispensable de prévoir deux lieux d'enseignement au moins pour les principaux cours (solfège et instrument), St Brice et St Germain, mais il n'est pas impossible de prévoir, à l'avenir, des cours d'instrument dans d'autres communes du Coglais, en fonction du nombre d'élèves inscrits et des capacités d'accueil (salles).

Concernant **l'éveil musical**, base du projet : 4 pôles sont envisagés.

B – Les orientations générales de l'école

Elles seront définies par les élus.

L'orientation principale pourrait être la suivante : créer une structure d'enseignement de qualité, répondant aux exigences du plan musique, et permettant de créer des ensembles musicaux n'existant pas sur le territoire (harmonie, ensembles musiques actuelles, ensembles musique traditionnelle...) et d'alimenter en nouveaux musiciens les structures de diffusion amateurs existant déjà sur le territoire du Coglais (Batteries-

fanfare, Ensembles vocaux), en essayant d'adapter au mieux l'offre d'enseignement à la demande de ces associations.

C – Devenir de l'école de St Brice

Il est proposé que l'école de St-Brice devienne adhérente à l'école intercommunale du Coglais, afin de proposer une période de transition à tous ses acteurs (élèves, parents, responsables et animateurs).

Une réunion est prévue avec les professeurs actuels pour leur présenter le projet du Coglais et connaître leurs compétences et leurs attentes.

L'association pourra continuer à fonctionner à la rentrée 2011, mais un glissement progressif devra s'opérer vers les objectifs définis par les élus du Coglais.

Donc :

* Les élèves actuels se verront proposer d'intégrer la nouvelle école de musique dès la rentrée pour ceux qui le souhaitent, en suivant l'un des cursus proposé, et respectant les orientations du plan musique.

* Ceux qui souhaitent poursuivre leur pratique actuelle le pourront mais seront informés de sa disparition future et progressive (modalités à définir).

Il est demandé à l'école de St Brice de ne pas prendre de nouveaux élèves à la rentrée prochaine. Les nouvelles inscriptions se feront à l'école intercommunale.

Les membres présents sont d'accord pour dire que le nombre de guitaristes (56 actuellement pour 22 heures de cours) ne peut pas augmenter et devra même diminuer pour assurer l'existence d'ensembles à vent. Cette observation fait suite aux différentes rencontres avec des directeurs d'école de musique (notamment St Aubin du Cormier et Louvigné du Désert), et au fait que la pratique collective sera l'une des orientations principales de la future structure.

D – Devenir des élèves, habitant du Coglais, et actuellement inscrits au Conservatoire de Fougères

Concernant les élèves faisant actuellement de l'éveil musical : il n'y aura pas de subvention accordée pour une inscription à Fougères à la rentrée prochaine.

Des cours d'éveil musical seront assurés par le Coglais sur son territoire.

Il sera proposé aux élèves actuellement en cycle 1 et 2 d'intégrer la nouvelle structure sur le territoire du Coglais. Les élèves de cycle 3 poursuivront leur formation à Fougères.

Ceux qui souhaiteront poursuivre à Fougères (en cycles 1 et 2) se verront informés que la subvention qui leur est actuellement attribuée (environ 50%) par le Coglais sera maintenue à la rentrée 2011, mais progressivement diminuée (modalités à définir).

Il n'y aura pas de nouvelles inscriptions possibles à la rentrée 2011, sauf peut être pour quelques instruments dont l'enseignement ne sera pas assuré sur le Coglais.

E – Liens avec les Association musicales du Coglais

Une réunion est à prévoir avec les responsables associatifs du Coglais (l'Association La Mélanienne, La batterie-fanfare du Coglais.....) afin de leur présenter le projet, qui aura donc l'ambition, pour l'un de ses objectifs, de garantir la pérennité de ces structures de diffusion.

Cette mission est incontournable, d'abord par bon sens, mais également de toutes façons puisque les orientations départementales exigent d'accompagner les structures associatives.

En retour, il sera demandé à ces associations de proposer à leurs adhérents qui le souhaitent, de prendre des cours dans l'école du Coglais.

5 - PROPOSITION SAISON CULTURELLE 2010/2011 –MODIFICATION DE PROGRAMMATION SUITE A L'ANNULATION D'UNE COMPAGNIE.

Monsieur le Vice Président en charge des Affaires Culturelles, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°114/2010 validant les spectacles et tarifs de la saison culturelle 2010 – 2011 du Centre culturel du Coglais.

Il présente aux membres du Conseil Communautaire la proposition de la compagnie UBI pour le spectacle destiné aux scolaires du Canton.

Le spectacle prévu dans la programmation culturelle du centre culturel du Coglais, à destination des scolaires devait être la compagnie Eskemm avec le spectacle « Pour de Faux ».

La compagnie a informé Coglais Communauté, le 12 janvier qu'elle ne pourrait pas assurer cette représentation prévue le 24 mai 2011.

260 élèves du canton sont inscrits pour ces représentations, nous leur proposons d'assister à un autre spectacle jeune public à savoir « Promenons nous » de la compagnie UBI sur deux séances, le 10 mai 2011 (séances à 10h et 15h)

Le budget d'accueil de cette compagnie est de 1 700 € par représentation soit 3 400 € auxquels s'ajoutent les frais liés au transport (196,90 €) et à l'hébergement / repas de la compagnie

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT l'accueil de la Compagnie UBI pour les représentations à destination des scolaires en remplacement de la Compagnie Eskemm ;
- AUTORISENT la destruction de la billetterie relative au spectacle initialement prévu par la Compagnie Eskemm ;
- VALIDENT le tarif par élève à 4 € ;
- AUTORISENT l'enregistrement d'une billetterie correspondant aux deux représentations qui se dérouleront le 10 mai 2011.

JEUNESSE – EDUCATION - ENFANCE

1 – ETAT D'AVANCEMENT PROJET CRECHE

Monsieur le Vice-président donne lecture d'un compte rendu de réunion qui a eu lieu sur site.

2 – RESEAU ACCUEIL DE LOISIRS : COUT PREVISIONNEL DE L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Monsieur le Vice-président, chargé des affaires relative à l'enfance- petite enfance, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°276/2010/Gén relative à l'ouverture des accueils de loisirs de St Hilaire des Landes et de Montours pendant les vacances scolaires (excepté les congés de Noël et du mois d'août).

Lors de l'expérimentation de juillet 2010, l'accueil du matin et du soir pour le site de Montours était assuré et assumé financièrement par la commune ; A l'opposé, l'accueil du matin et du soir du site de Saint Hilaire des Landes était géré et financé par Coglais Communauté.

Il est proposé d'uniformiser la gestion des deux sites.

Pour information, le budget prévisionnel présenté au Conseil Communautaire en date du 1^{er} décembre 2010 incluait le coût de l'accueil du matin et du soir des deux sites pendant les vacances scolaires. Celui-ci est évalué pour les deux sites à 4 995 € (recettes des familles déduites) soit environ 2 500 € par site.

Pour l'organisation du service (communication aux familles, gestion du temps de travail des animateurs, continuité pédagogique...), il serait souhaitable que les animateurs soient les mêmes sur l'accueil du matin et sur le temps accueil de loisirs.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT la prise en charge financière par Coglais communauté des heures d'accueil du matin et du soir pour les accueils de loisirs de St Hilaire des Landes et Montours.

3 – ETUDE JEUNESSE – SUBVENTION CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE

Monsieur le Vice-président fait part aux membres du Conseil Communautaire des nouvelles modalités de l'aide allouée par le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour le financement de l'étude Jeunesse

Le taux d'aide est fixé à 52,5 % sur le montant HT au lieu de 75 %.

À l'origine, la demande de subvention avait été réalisée sur une demande ne prenant pas en compte l'exonération de TVA de l'UFCV, le montant de l'aide était donc de 7 336,95 € (soit 75 % de 9 782,61 € HT - 11 700 € TTC). Avec ces nouvelles modalités, l'aide sollicitée est de 6 142,50 € (52,5 % de 11 700 €)

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- VALIDENT le plan de financement tel que présenté ci-dessous.

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Etude Jeunesse	11 700,00	Aide Conseil Général	6 142,50

		52,5 %	
		Coglais Communauté	5 557,50
Total	11 700,00	Total	11 700,00

4 – DEMANDE DE FINANCEMENT EXCEPTIONNEL COLLEGE ANGELE VANNIER ST BRICE EN COGLES DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME SUR L'EAU

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire une demande du Collège Angèle Vannier de St Brice en Coglès relative à un projet de bassin de phyto-épuration. Ce bassin, à but pédagogique, serait implanté à l'entrée du collège.

Le montant du projet s'élève à 1 069.30 € TTC. En 2010, le Bureau Communautaire avait émis un avis favorable quant à une participation de Coglais Communauté à hauteur de 50 % de la dépense du fait de la démarche pédagogique générale sur la qualité de l'eau engagée depuis 2 ans.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

Considérant que cette action est menée à titre expérimental et qu'elle entre dans le champ des actions de sensibilisation et d'investigation concernant l'environnement que Coglais Communauté entend mener sur son territoire conformément à ses statuts,

- ACCEPTENT le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du montant du projet, à savoir 534,65 € ;
- PRECISENT que cette subvention sera versée sur un compte ouvert au nom du Collège Angèle Vannier pour financer le projet de réalisation d'un bassin phyto-épuration.

5 – AVENANT CONTRACTUALISATION AVEC LES COLLEGES

Avenant convention avec OGEC du Collège Jeanne d'Arc

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°208/2008/Gén autorisant la signature d'une convention conclue entre l'OGEC, organisme de gestion de l'enseignement catholique du collège Jeanne d'Arc et Coglais Communauté.

La convention conclue pour la période 2008-2010 est arrivée à terme. Il est proposé de rédiger un avenant à cette convention, pour l'année scolaire 2010-2011.

Cette dépense étant inscrite au budget 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec l'OGEC du Collège Jeanne d'Arc entérinant le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'OGEC destinée au financement d'actions favorisant le développement d'activités culturelles et scientifiques notamment dans le cadre d'échanges internationaux et de palier aux difficultés d'accès à la culture d'un territoire rural par le versement d'une aide aux transports des collégiens

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°208/2008/Gén relative au partenariat entre les collèges et Coglais Communauté,

Les conventions conclues pour la période 2008-2010 sont arrivées à termes.

Avenant contractualisation avec le Collège Angèle Vannier

Monsieur le Vice-président rappelle aux membres du Conseil Communautaire la délibération n°208/2008/Gén relative à la convention de contractualisation conclue entre le collège Angèle Vannier, Coglais Communauté, l'Association Pole Artistique et culturel du Collège Angèle Vannier et le Conseil Général d'Ille et Vilaine.

La convention conclue pour la période 2008-2010 est arrivée à terme. Il est proposé de rédiger un avenant à cette convention, pour l'année scolaire 2010-2011.

Cette dépense étant inscrite au budget 2011.

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- AUTORISENT Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec le Collège Angèle Vannier, l'association pole artistique et culturel du Collège Angèle Vannier, Coglais Communauté et le Conseil Général d'Ille et Vilaine entérinant le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € au Collège Angèle Vannier de St Brice en Coglès destiné au financement d'actions visant à la promotion

d'actions culturelles et scientifiques spécifiques répondant à un objectif d'ouverture du Collège sur l'extérieur et de demande de développement local intéressant le territoire communautaire.

6 – AJUSTEMENT SUBVENTION AIDE A LA DIFFUSION ASSOCIATION CULTURELLE ANNEE 2010

Monsieur le Vice-président, chargé des Affaires Culturelles, présente aux membres du Conseil Communautaire la demande de réajustement de subventions pour l'association La Mélanienne – section chorale.

Cette association culturelle est signataire de la convention de partenariat conclue avec Coglais Communauté.

La demande de complément est justifiée par un état et une présentation de factures acquittées et sont conformes aux termes de la convention de partenariat, à savoir :

ASSOCIATION LA MELANIENNE SECTION CHORALE – AIDE A LA DIFFUSION 2010

Subvention votée	Subvention ajustée	Acompte versé	Reste à verser	Complément
800,00	822,61	400,00	422,61	22,61

Inscription d'un complément de 22,61 € pour l'Association RAMDAM DES ROSES

Les membres du Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président et après en avoir délibéré :

- ACCEPTENT le versement du complément de subvention tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h45

LE PRESIDENT
JEAN MALAPERT



COGLAIS COMMUNAUTE
I. et V.

ANNEXE 1

RELEVÉ DE DECISIONS

Service	Date	Nom du fournisseur	Objet	Montant HT
Dévlpt	08/10/2010	JAMAULT DELAROCHE	Tvx Charpente sur les logements	1 460,00 €
Dévlpt	08/10/2010	LMC	Tvx Couverture sur les logements	838,85 €
Dévlpt	14/10/2010	RCBMS	Réparation portes boîtes aux lettres du FJT	
Dévlpt	14/10/2010	LETENDRE Michel	Remplacement d'un radiateur gdes dimensions à la pépinière d'entreprises	1 151,00 €
Dévlpt	15/10/2010	ASM Rénovation	Tvx Isolation sur les logements	981,50 €
Dévlpt	19/10/2010	KALEO	Tvx Electricité sur les logements - secteur Nrd	
Dévlpt	22/10/2010	DESLOGES Cyril	TVX plomberie sur les logements	
Dévlpt	26/10/2010	Au p'tit Lavoir	double de clés boîtes aux lettres logements FJT	
Dévlpt	27/10/2010	DESLOGES Cyril	Réparation plomberie logement	
Dévlpt	28/10/2010	LMC	Réparation de couverture logements	
Dévlpt	08/11/2010	LMC	Réparation de couverture logements	2 146,60 €
Logement	04/10/2010	Mme BLANC Mireille	Contrat de location "18 Rue Chemin Vert - Cogles"	
Logement	12/10/2010	M. LEROY Franck	Contrat de location - Studio Air et Soleil - St Etienne en Cogles	
Logement	27/10/2010	M. HARBULOT Mickaël	Contrat de location "7 Place de la Mairie" - St Marc le Blanc	
Logement				
SADD	07/10/2010	Coccimarket	Fournitures diverses Pépinière	82,35 €
SADD	15/10/2010	Imprimerie LABBE	Mise en page PAO Dépliants Epouvantails	150,00 €
SADD	21/10/2010	Groupe Pierre Le Goff	Fournitures entretien Pépinière	132,36 €
SADD	03/11/2010	STUDIO HOUDUS	Agrandissements Rando Photos	576,30 €
SADD	04/11/2010	GRDF	Raccordement gaz naturel Pépinière	
SADD	15/11/2010	Coccimarket	Fournitures diverses Pépinière	7,13 €
SADD	15/11/2010	UGAP	Armoire SADD	267,89 €
SADD	19/11/2010	DISTRICO	Fourniture grillage et crampillon	65,72 €
SADD	22/11/2010	DDTM 35	Note explicative concernant la vente du logement 7	
SADD	22/11/2010	DDTM 35	Attestation d'habitabilité du logement n° 7	
SADD	24/11/2010	LA POSTE	Frais affranchissements Distribution Concours Epouvantails 2011	977,51 €
SADD	25/11/2010	Coccimarket	Fournitures diverses Pépinière	49,38 €
SADD	26/11/2010	commune St Etienne en Coglès	Permis de construire / aménagement de bureaux dans pépinière	
SADD	30/11/2010	GDF SUEZ	Contrat de vente de gaz / Pépinière	
SADD	17/12/2010	Qualiconsult	Convention de coordination SPS / aménagement de bureaux dans pépinière	
SADD	21/12/2010	Boulangerie Lainé	Chouquettes Remise Prix Rando Photos	31,99 €
SADD	21/12/2010	SUPER U	Fournitures diverses Remise Prix Rando Photos	13,51 €
Qualité de vie				
	04/10/2010	SAES	Location matériel centre culturel	156,90 €
	04/10/2010	SAES	Location matériel centre culturel	186,58 €
	05/10/2010	Théâtre Chemin de Ronde	Spectacle Cabaret satirique	400,00 €
	06/10/2010	SFI	Vérification annuelle extincteurs Complexe sportif	345,27 €
	07/10/2010	Compagnie du Moulin	Lecture Spectacle On connaît les paroles	488,00 €
	12/10/2010	Jean-Claude DEREY	Intervention Centre Culturel du 12/10/2010	520,00 €
	13/10/2010	LE LION D'OR	Frais nuitées et repas Intervention Jean-Claude DEREY	207,80 €
	16/10/2010	Futurocom	Prestation spectacle centre culturel Pierrot Lunard	1 200,00 €
	21/10/2010	SAES	Location matériel centre culturel	393,37 €

	21/10/2010	Super U	catering Centre Culturel	65,51 €
	21/10/2010	LIBRAIRIE MARY	Fournitures pédagogiques Accueils de Loisirs	84,20 €
	16/10/2010	Bon Accueil	Repas Spectacle Grand Soufflet Centre Culturel	66,00 €
	22/10/2010	Bon Accueil	Repas Spectacle Cabaret satirique Centre Culturel	121,00 €
	27/10/2010	OFFICE CULTUREL	Intervention Auteur May Angéli Bibliothèque Montours	260,00 €
	27/10/2010	OFFICE CULTUREL	Intervention Hervé Le Goff Bibliothèque St Hilaire des Landes	260,00 €
	25/10/2010	Bon Accueil	Repas Spectacle Marmaille Centre Culturel	55,00 €
	27/10/2010	TNB	Diffusion spectacle Arlequin centre culturel	1 000,00 €
	27/10/2010	OFFICE CULTUREL	Intervention Exposition May Angéli Bibliothèque St Brice en Coglès	450,00 €
	28/10/2010	Restaurant Le Ptit Maupertu	Plateaux repas Soirée Lecture	52,50 €
	31/10/2010	Ouest Net	Entretien centre culturel et bibliothèque	490,36 €
	15/11/2010	Super U	catering Clap phonie Centre Culturel	37,66 €
	15/11/2010	Les Films d'ici	Projection Film Eux et moi	100,00 €
	08/11/2010	LA FOIR'FOUILLE	Fournitures Accueils de Loisirs	62,05 €
	08/11/2010	CENTRAKOR	Fournitures pédagogiques Accueils de Loisirs	44,60 €
	05/11/2010	SACEM	Droits Auteur Lecture Spectacle du 05/11/2010	83,60 €
	12/11/2010	LEMARIE Stéphane	Remplacement verre double vitrage Bibliothèque St Germain en Coglès	502,32 €
	15/11/2010	Bon Accueil	Repas Spectacle Clap'phonie Centre Culturel	245,00 €
	18/11/2010	west evenement	Location matériel centre culturel	304,36 €
	22/11/2010	LIBRAIRIE MARY	Fournitures pédagogiques Accueils de Loisirs	976,98 €
	24/11/2010	ROUAULT SARL	Réparation porte entrée Bibliothèque St Marc le Blanc	66,89 €
	29/11/2010	NETT'WEST Services	Entretien coomplexe sportif du 13/01 au 31/01/2011	777,37 €
	29/11/2010	SUPER U	Fournitures Accueils de Loisirs	48,58 €
	30/11/2010	Ouest Net	Entretien centre culturel et bibliothèque	490,36 €
	03/12/2010	GARAGE DESDOITS Francis	Travaux entretien réparation véhicule bibliothèque	131,49 €
	08/12/2010	SUPER U	Produits entretien Bibliothèque St Brice en Coglès	21,04 €
	09/12/2010	SFI	Vérification annuelle extincteurs Bibliothèque St Germain en Coglès	42,54 €
	09/12/2010	LIBRAIRIE MARY	Acquisition ouvrages Prix Ateliers Arts Plastiques	206,46 €
	14/12/2010	Les Films d'Arlequin	Droits projection Films Eugénio	25,00 €
	15/12/2010	GITEM	Acquisition aspirateur Bibliothèque St Brice en Coglès	166,39 €
	17/12/2010	HUMBERT Pascal	Travaux Salle de Sports St Brice-en-Coglès	2 254,00 €
	21/12/2010	NETT'WEST Services	Entretien complexe du 01/02 au 31/03/2011	2 571,31 €
	22/12/2010	SARL GRESLE	Remplacement vanne chaufferie Centre Culturel	50,59 €
	23/12/2010	SFI	Panneau consigne complexe sportif	60,00 €
	31/12/2010	Ouest Net	Entretien centre culturel et bibliothèque	612,95 €
Af. Générales				
	08/10/2010	SUPER U	Fournitures piles rechargeables	32,70 €
	20/10/2010	SFI	Vérification annuelle extincteurs Siège	254,99 €
	05/11/2010	UGAP	Fauteuil travail SIG	114,05 €
	05/11/2010	UGAP	Armoire SIG	215,30 €
	05/11/2010	COCCIMARKET	Fournitures diverses Siège	106,45 €
	09/11/2010	LA POSTE	Frais affranchissements Distribution Coglais Com	943,92 €
	25/11/2010	LA POSTE	Frais affranchissements Distribution Agenda	987,40 €
	26/11/2010	LA SOURIS VERTE	Cartes de vœux	412,25 €
	15/12/2010	SUPER U	Fournitures véhicules	47,65 €